MAIRIE d ARRONDISSEMENT de

Du *an mil huit cent quarante-huit, à* *heure du*

ACTE DE MARIAGE d

âgé de ans, né à département
d le du moir de mil
profession d domicilié
à département d fils d
profession d domicilié
à département d et d

N° Et d
âgée d ans, née à département d
le du mois d mil domiciliée
à département d fille de
profession d
domicilié à département d
et d

Les actes préliminaires sont 1°

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er, du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence de
département d âgé de domicilié à ans, profession d

De
département d âgé de domicilié à ans, profession d

De
département d âgé de domicilié à ans, profession d

Et de
département d âgé de domicilié à ans, profession d

Après quoi, moi
faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi,

MAIRIE d ARRONDISSEMENT de

Du *an mil huit cent quarante-huit, à* *heure du*

ACTE DE MARIAGE d

âgé de ans, né à département
d le du mois de mil
profession d domicilié
à département d fils d
profession d domicilié
à département d et d

N° Et d
âgée d ans, née à département d
le du mois d mil domiciliée
à département d fille de
profession d
domicilié à département d
et d

Les actes préliminaires sont 1°

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er, du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un

En présence de
département d âgé de domicilié à ans, profession d

De
département d âgé de domicilié à ans, profession d

De
département d âgé de domicilié à ans, profession d

Et de
département d âgé de domicilié à ans, profession d

Après quoi, moi
faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi,